

## CHAPITRE VI.

*Des moyens de communication des prêtres avec les dieux, dans les religions sacerdotales.*

LES communications immédiates des dieux avec les hommes, même dans les religions indépendantes des prêtres, deviennent d'autant moins fréquentes, que l'expérience leur oppose le témoignage des faits, et d'autant plus suspectes, que le sacerdoce, quelque limité que soit son pouvoir, a un vif intérêt à les décréditer.

A plus forte raison, la défaveur jetée sur les communications de cette nature est-elle plus rapide et plus profonde dans les religions sacerdotales. On a vu, dans notre troisième livre (1), les innombrables imprécations

(1) T. II, 88-94.

des bonzes, des mages, et des prêtres de l'Égypte, contre toute tentative des profanes pour s'ouvrir vers le ciel une route directe. Mais comme on ne peut enlever cette espérance à la multitude sans la consoler par des dédommagements, l'astrologie et la divination prennent plus de consistance et plus d'étendue. Leurs règles sont plus fixes, leurs formes plus mystérieuses, leurs pompes plus imposantes, et leurs rites sont souvent barbares. On a vu (1) l'empire de l'astrologie entre les mains des prêtres égyptiens. Son application s'étendait jusqu'à la médecine, et nous avons encore des manuscrits grecs, d'une époque assez peu reculée à la vérité, mais qui, composés à Alexandrie, contiennent manifestement les notions de l'ancienne Égypte, et qui exposent les rapports des constellations avec les planètes (2). Les mêmes superstitions règnent sur les Indiens. C'est aux signes du zodiaque, et à l'étoile sous laquelle ils naissent, qu'ils deman-

(1) Tome III, page 30-31, 37.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Leyde, cité par CREUTZ. Symb. I, 286-287.

dent le secret de leur avenir (1). Ils tuent ou abandonnent les enfants dont la première heure dépend d'une planète funeste (2), et l'amour et l'hymen se plient aux présages (3). Les Chaldéens avaient placé les professions diverses sous la protection des astres (4). A chacun était consacré un temple, dont la structure désignait symboliquement la divinité qu'on y révérait. Cette divinité, invoquée de la manière prescrite, et honorée par des

(1) DUBOIS, II, 53.

(2) *Ibid.*, 226.

(3) Ceux qui vont demander une fille en mariage font choix d'un jour où tous les augures soient favorables, et chemin faisant, ils font bien attention aux présages qu'ils remarquent. S'ils les jugent funestes, ils reviennent sur leurs pas. S'ils sont croisés par un serpent, un chat, un jackal, ils renoncent à l'union qu'ils avaient projetée. DUBOIS, II, 299, et plus loin, 397.

(4) Les agriculteurs sous celle de Saturne; les savants, les magistrats et les prêtres sous celle de Jupiter: les guerriers et les nobles avaient Mars pour patron, les princes et les grands le soleil; les sculpteurs, les peintres, les poètes, tous les artistes au nombre desquels on rangeait les courtisanes, reconnaissaient Vénus pour divinité tutélaire. Mercure veillait sur les commerçants, et la lune enfin étendait son influence sur les classes inférieures.

sacrifices convenables, descendait dans l'enceinte, et conférait à ses ministres le don de prophétie (1).

Les prêtres mexicains se distinguaient également par leur attachement à l'astrologie. Chaque période (2) avait, à les entendre, un caractère spécial et un signe qui lui était propre, et qui leur révélait tous les événements et l'issue de toutes les entreprises.

(1) « Les Chaldéens nommaient les planètes interprètes des dieux. Ils vénéraient surtout celle qui porte chez les Grecs le nom de Chronos (Saturne). Ils leur attribuaient une faculté prophétique, parce qu'au lieu d'être fixes, comme les autres étoiles, elles ont une marche spontanée, qui annonce, soit par leur lever et leur coucher, soit par leur couleur, ce que les dieux préparent. Le soleil donne les avertissements les plus importants et les plus nombreux. Ces planètes indiquent d'avance toutes les révolutions du ciel et de la terre. Les Chaldéens les appellent Βουλαίους Θεούς, *Deos consiliarios*, dénomination qui répond aux *Dii consentes* des Romains. La moitié de ces étoiles observe ce qui se passe sur notre globe, l'autre moitié ce qui arrive dans les cieux. Tous les dix jours, une étoile supérieure descend parmi les inférieures; et une inférieure monte vers les étoiles supérieures. Cette marche leur est commandée de toute éternité. » (DIOD., II. 21.)

(2) Les périodes mexicaines étaient composées du nombre treize: treize jours, treize mois, un cycle de treize ans, etc.

Mais quelque étendue et diversifiée que fût l'application de l'astrologie aux choses humaines, la divination se subdivisait encore en catégories bien plus variées et bien plus nombreuses (1). Elle se composait à la fois, et de l'interprétation des phénomènes qui, tout en interrompant en apparence l'ordre de l'univers, n'en sont pourtant que des combinaisons moins connues, et du sens arbitraire attaché aux accidents les plus habituels.

Les divers modes de divination variaient suivant les climats. Les Étrusques, dont nous parlerons plus en détail ailleurs, cherchaient l'avenir dans les météores, et les prodiges ou monstres qui naissaient chez eux; les Phrygiens et les Ciliciens, habitants des montagnes, dans le chant des oiseaux (2); les Égyptiens

(1) On a vu, t. III, p. 368, combien la divination était dédaignée dans le polythéisme indépendant; mais ce n'est que la divination systématique des prêtres. Celle que chaque individu tire de ses observations propres est, au contraire, fort en honneur. Comme la religion est l'élan de l'homme vers la puissance qui est hors de lui, toute action, tout événement qui a lieu indépendamment de sa volonté, il l'insère dans la religion. Toutes les choses fortuites lui paraissent le langage du ciel.

(2) Voy. HEYNE, Opusc., III, 198 et 285, et suiv., où

et les Babyloniens uniquement dans les astres, ne voulant point soumettre leurs prédictions à des événements fortuits ou extérieurs, et prétendant avoir appris directement des dieux tout ce qu'ils révélèrent (1). Mais chez les autres peuples, tous les phénomènes matériels avaient un sens prophétique.

Quand la terre tremblait, c'était pour annoncer les décrets des cieux. Quand les astres se couvraient d'un voile, c'était un avertissement du sort: et non-seulement les grandes calamités, comme les tremblements de terre, les phénomènes manifestes à tous les regards, comme les éclipses, étaient le langage des dieux: tout ce que nous attribuons aux lois de la pesanteur, au mécanisme des corps, aux jeux du hasard (2), à l'instinct des ani-

il explique la divination des divers peuples, par l'histoire naturelle de leur pays, surtout pour les peuples du Latium.

(1) PLUT. Conv. sept. sap. 33. ÆLIAN. V, H. II, 31.

(2) Les Arabes avaient des flèches prophétiques nommées Acdah, avant Mahomet. Il défendit cette pratique. (Coran, Sure 5. Pocock. Spec. Hist. arab. p. 327. D'HERBEL. art. Acdah. SALK's introd.) Les mahométans s'en dédommagèrent, en appliquant les versets du Coran même

maux (1), leurs mouvements, leurs cris, leur rencontre ou leur fuite, les moindres accidents de la nature inanimée, l'agitation des feuilles, la couleur des flammes, la direction que prend la fumée en s'élevant dans les airs, le murmure des ondes (2), la chute du tonnerre, tout ce qui dans l'homme est machinal ou involontaire, le battement du pouls, les étternuments, et surtout les songes (3), si puissants sur les sauvages (4), les songes où notre nature se complait comme pour nous faire douter de nous-mêmes et auxquels la raison semble prendre part pour s'humilier et pour se confondre, toutes ces choses étaient autant de manifestations de la

---

à la divination (CHARDIN, III, 205). Les Grecs avaient employé au même usage les vers d'Homère, les Romains ceux de Virgile. (Voyez sur ces Sortes *Homericæ*, Euripideæ, *Virgilianæ*, etc., VAN-DALE, de Orac. p. 299.)

(1) PELLOUTIER, V, 33.

(2) MALLET, introd. 92.

(3) T. I, p. 228, 2<sup>e</sup> édit.

(4) Les songes, observe Meiners (*Cr. Gesch*, II, 617-618), sont de toutes les espèces de divination celle à laquelle l'antiquité et même les philosophes accordaient le plus de confiance. C'est pour cela que les anciens dormaient dans les temples.

volonté divine, car les dieux, au dire de leurs ministres, ne font rien sans raison, et tous les êtres leur obéissent comme l'arc et la flèche au bras de l'archer. Confucius, que nos philosophes se sont étrangement obstinés à placer dans leurs rangs, enseignait à ses disciples plusieurs de ces modes de divination (1). Les Perses intermédiaires, comme nous l'avons dit (2), entre les peuples du Nord et ceux du Midi, réunissaient à l'astrologie la divination, et en particulier la pyromancie.

Les prêtres scandinaves interprétaient le croisement des corbeaux (3): les Germains (4) attachaient une importance extrême à toutes

---

(1) Notice de l'Y-King, page 410.

(2) Tome II, page 195.

(3) *Ruhs. Scand. antiq.* p. 142-143. La vie aventureuse des Scandinaves devait leur faire attacher à tous les genres de présages un intérêt extrême; plus les hommes bravent les dangers, et tentent des expéditions dont les résultats sont incertains, plus ils ont soif de connaître l'avenir. Les Phansicars, bandes d'assassins qui infestent le sud de l'Inde et le royaume de Mysore, bien que presque tous musulmans, recourent dans leurs expéditions à la divination indienne. Chacun de leurs pas est dirigé par les indications qu'ils obtiennent du hasard, ou des convulsions des victimes dans les sacrifices. (*As. Res.*, XIII, 263.)

(4) *Cæs. de Bell. gall.* I, 50.

les paroles des femmes, parce que, disaient-ils, incapables d'une volonté suivie et rarement gouvernées par la raison, elles recevaient d'autant plus facilement les impressions subites des puissances invisibles, dont elles étaient à leur insu les organes (1).

Ainsi l'antiquité, suivant la remarque de je ne sais quel écrivain, épiait la nature dans ses plus petits détails, avec bien plus d'attention que les modernes : c'était un effet de la superstition, et cet effet, à son tour, devenait une cause. Il en résultait pour les prêtres une science qui, s'appliquant à tous les événements de la vie et aux intérêts de tous les instants, devait accroître immensément le pouvoir sacerdotal. Aussi l'étude des signes que nous avons rapportés constituait-elle l'occupation principale des Druides (2); et la jeune noblesse, dont l'édu-

(1) TACIT., Germ., cap. 8. Les prophétesses de la Germanie sont célèbres. Nornes de la terre, leur nom même (*weib*), venait d'un mot qui signifiait *tresser*, désignant et leurs travaux domestiques et le fil des Nornes. *Wizaga*, prophétesse, a survécu à la croyance dans le langage, en devenant le verbe *prophétiser*, *Weissagen* en allemand. Qui ne connaît la *Velléda* des Bructères ?

(2) PELLOUT. V, 23; VIII, 127; SIL. ITAL. III, 344;

cation leur était confiée, employait vingt années à se perfectionner dans l'art de comprendre et d'interpréter ces signes (1).

Un seul peuple demeura toujours, par ses lois au moins, étranger à ces superstitions. Ce peuple est le peuple Juif (2) : et ce fait confère une force additionnelle à une observation que nous avons déjà faite, et que nous rappelons derechef aux méditations de nos lecteurs (3).

La divination passa du polythéisme sacerdotal aux nations indépendantes du sacerdoce. Les Grecs la durent aux Phrygiens et aux Cariens (4); les Romains aux Étrusques (5). Mais, comme nous l'avons observé plus haut (6),

LAMPRID. in Alex. Sev. p. 927. DIOD. JUSTIN. XXIV, 4; TIT. LIV. V, 34; TACIT. Germ. c. 10.

(1) CÆS. de Bell. gall. VI, 14.

(2) On ne voit point d'idoles en Jacob, disent les Nombres, XXXIII, 21, 22, 23; on n'y voit point de divination, ni de sortilèges : c'est un peuple qui se fie au Seigneur, son dieu, dont la puissance est invincible.

(3) Tome II, pag. 117, 118.

(4) CLEM. ALEX. Strom. I, PLIN. Hist. nat. VIII, 56. On peut voir l'énumération des divers genres de divination dont les Grecs essayèrent, dans la Symbolique de Creutzer, I, 191-196.

(5) CLEM. ALEX. loc. cit. LUCAN. I, 635. SERV. ad. ÆN. VIII, 398; CICER. de Div. II, 50; OVID. Metam.

(6) Tome III, pag. 368.

elle n'occupa, surtout chez les premiers, qu'un rang subalterne. L'époque tardive de son introduction dans la religion grecque explique pourquoi l'on en rencontre bien moins de traces dans Homère que dans les écrivains postérieurs. On en trouve beaucoup moins aussi dans les poètes que dans les historiens. Les premiers, qui ne cherchaient que des applaudissements, restaient fidèles, autant qu'ils le pouvaient, au merveilleux plus brillant et plus poétique qu'ils puisaient dans l'Iliade et dans l'Odyssée; tandis que les seconds, aspirant à la confiance de leurs lecteurs, n'osaient les entretenir de fictions universellement rejetées, mais rapportaient sans scrupule des prodiges de détail qui avaient conservé plus de faveur. Car la divination, telle que les anciens l'avaient admise, étant plutôt du ressort de la science que du domaine de l'imagination, lors même que la crédulité perdait de sa force, ou l'imagination de sa complaisance, pouvait encore être respectée, et même acquérir un nouveau crédit, en raison des progrès supposés de la science.

Les épreuves usitées chez tous les peuples dominés par les prêtres, et qui, transmises des religions barbares au christianisme, pri-

rent le nom célèbre de jugements de Dieu (1), n'étaient autre chose que l'application des moyens divinatoires aux relations qui existent entre les hommes. Ces épreuves avaient lieu chez les Scandinaves (2) et les Germains. Ils donnaient la préférence au duel, et c'était une suite naturelle de leur passion pour la guerre; mais les autres genres d'épreuves ne leur étaient pas inconnus (3). Nous en retrouvons

(1) Jugements de Dieu par le feu, l'eau, la croix, le pain et le fromage bénits, l'eucharistie, les *caracteres sanctorum*, ou *sortes apostolorum*, imitations des *sortes virgilianæ*. Le clergé chrétien sanctifia les épreuves par le duel, malgré toutes les réclamations. PELLOUT. VIII, 156-218.

(2) Schonings, *Rikeshistor.*, II, 320; DALIN, *Hist. de Suède*, I, 162.

(3) Cependant le combat singulier était tellement préféré, que les lois mêmes soumettaient les autres épreuves à des conditions presque impossibles. Dans celle du feu, par exemple, l'accusateur devait entretenir le feu de sa propre main, depuis l'époque de l'accusation jusqu'à celle de l'épreuve, c'est-à-dire quatorze nuits et quatorze jours sans interruption. Il pouvait d'ailleurs pour une somme d'argent permettre à l'accusé de se justifier, en invoquant le serment de ses proches. L'épreuve par l'eau bouillante n'était imposée qu'aux serfs, aux colons ou Lites, hommes du peuple affranchis par les Romains, et aux hommes libres insolubles.

de plusieurs espèces chez les Indiens (1), qui, transportant aux cieux leurs usages, y soumettent aussi leurs divinités. Accusée ou soupçonnée par Rama, Sita se précipite dans un bûcher enflammé. Une voix descend des sphères invisibles : une pluie de fleurs inonde la terre, et Rama, convaincu par la parole d'Agni (2), que Sita est pure et sans tache, lui rend sa confiance (3). On peut considérer comme tenant à la même notion cette opinion des Per-

(1) AS. RES., I, 389; PORPHYR. de Abst., IV, 17; Mém. de l'acad. des inscript., XXX, 113, où il est parlé du marais d'épreuves; Épreuve du Chyddy-Mandy, DUBOIS, II, 372-373-546; AS. RES., IV, 60-61. Aujourd'hui encore, lorsque quelque objet est volé dans une maison et que les soupçons se portent sur quelqu'un, on le conduit au temple de Ganeza, et on lui plonge la main dans du beurre bouillant. S'il est innocent, il n'éprouve aucun mal; s'il est coupable, sa main est réduite en cendres. (AS. RES. I, 389-404.) Les lois de Menou contiennent une singulière application de l'idée qui sert de base aux épreuves. Le témoin qui, dans les sept jours postérieurs à sa comparution en justice, éprouve un malheur ou perd un de ses parents, doit être condamné comme coupable de faux témoignage (Lois de Menou, c. 8).

(2) Le dieu du feu.

(3) Ramay., pag. 22.

ses, qui, lorsqu'ils exposaient des malades aux bêtes farouches, les regardaient comme impurs, si ces animaux les épargnaient (1). Les Hébreux, tout en repoussant la divination, admirent les épreuves (2), sans apercevoir l'identité du principe. Les Grecs, au contraire, n'offrent aucun vestige de pratiques semblables, si ce n'est dans un passage de l'Antigone de Sophocle, où les gardes, accusés par Créon d'avoir favorisé la princesse dans sa pieuse désobéissance, veulent se justifier en posant les mains sur un fer brûlant (3) : mais on peut

(1) Agathias n'applique cette superstition qu'aux morts et à la vie future. Les Perses, dit-il, examinaient soigneusement si les bêtes sauvages déchiraient les corps ou les laissaient intacts. Dans le premier cas, ils félicitaient les ames, comme parvenues à une demeure de félicité : dans le second, ils les regardaient comme la proie d'Arimane. (AGATH., II, p. 60.) On trouve, suivant Steller, la même hypothèse chez les Kamtschadales, qui repoussent comme souillés et indignes de vivre ceux qui tombent dans la mer ou dans un fleuve sans s'y noyer.

(2) Voy. la Bible en plusieurs endroits, notamment, Nombres, V, II, 31, et ailleurs, où il est parlé des eaux de jalousie.

(3) SOPH. Antig.

ne voir dans cette offre qu'une manière énergique de protester de leur innocence, ou, ce qui nous paraît plus probable encore, une allusion à des coutumes étrangères, dont les Grecs avaient connaissance sans les pratiquer. Car Sophocle a mis les paroles qui se rapportent à ces épreuves dans la bouche des gardes de Créon, qui, comme tous les tyrans des villes grecques, n'avait pour gardes que des Barbares. Or, tous ces Barbares étaient originaires de contrées soumises à des religions sacerdotales.

Si, dans quelques occasions importantes, ces moyens de justification sont admis chez les Romains, c'est l'héritage de l'Étrurie (1).

En méditant sur ce qui précède, on est, à ce qu'il nous semble, frappé d'une contradiction manifeste dans les hypothèses sacerdotales. L'astrologie et la divination devraient aboutir au fatalisme le plus absolu, puisque la destinée

---

(1) La vestale Tuccia se justifie ainsi de l'accusation portée contre elle (DEN. D'HAL. II, 69). Des épreuves par le feu avaient lieu dans le sanctuaire de Feronia (TIT. LIV. XXXII, 1; SERV. ad Æneid. VIII, 564).

de l'homme est déterminée par les planètes dès sa naissance, et que la direction ou la couleur d'un éclair indique les événements inévitables de la vie entière. Pourquoi les prêtres n'ont-ils jamais admis ce résultat direct et incontestable de leur doctrine? c'est que l'incertitude de l'avenir est nécessaire à leur influence. Ils ont inculqué la divination et l'astrologie, afin de se donner le mérite d'interpréter les décrets du ciel: puis ils en ont nié la conséquence la plus évidente, pour conserver à la dévotion ses espérances et à leur intervention sa nécessité.